

CONVOCATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Version 1 du 31/03/2025 à 11:02

N° candidat : 02118178159

Inscription n°: 005

Session: 2025

Rectorat de LILLE DEC 2.2. 144 rue de Bavay BP 709 59033 LILLE CEDEX

MONSIEUR TAHRI Mohammed 20 RUE DES MARRONNIERS 62790 LEFOREST

Né le : 24/12/2004

Identifiant National (INE): 081838577DC

Etablissement: LPO GUY MOLLET ARRAS - ARRAS CEDEX

anglaise - partie orale - Anglais (E2-B)

(0620256S)

Spécialité : Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter <u>30</u> minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

LPO GUY MOLLET ARRAS 57 RUE BOCQUET FLOCHEL SP 8 62001 ARRAS CEDEX

Expression et communication en langue anglaise - partie écrite - Anglais (E2-A)	Le jeudi 15 mai 2025 à 10:30	Durée : 2H00
Culture générale et expression - (E1)	Le jeudi 15 mai 2025 à 14:30	Durée : 3H00
Mathématiques approfondies - (EF2)	Le vendredi 16 mai 2025 à 11:00	Durée : 2H00
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique - (E4)	Le lundi 19 mai 2025 à 14:00	Durée : 4H00
Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) - (E7)	Le mardi 20 mai 2025 à 14:00	Durée : 4H00
Expression et communication en langue	Le vendredi 23 mai 2025 à 08:30	Durée : 0H20

B.T.S. SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS - Session 2025

INSTRUCTIONS A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT

1 - ACCÈS AUX SALLES D'EXAMEN

Les candidats ne seront autorisés à composer que sur présentation de leur convocation et d'une pièce d'identité avec photographie.

2 - MATERIELS AUTORISES (sauf prescription contraire figurant sur les sujets)

Il est conseillé aux candidats de se munir de leur calculatrice tout au long du déroulement des épreuves.

Conformément à la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 – BO n°42 du 12 novembre 2015, l'usage de la calculatrice est autorisé si le sujet de l'épreuve le prévoit expressément et si un aménagement d'examen d'un candidat le permet. Les calculatrices dotées d'une mémoire devront être basculées en MODE EXAMEN le jour des épreuves.

Les calculatrices dépourvues de mémoire "type collège" seront autorisées.

L'autorisation de son utilisation sera confirmée ou non lors de l'ouverture des enveloppes de sujets.

Expression et communication en langue anglaise (E12): Dictionnaire unilingue autorisé pour la partie écrite de l'épreuve.

Les téléphones portables et appareils permettant l'écoute de fichiers audio doivent être impérativement éteints. Ils sont soit rangés dans le sac du candidat, soit remis aux surveillants de salle.

L'utilisation de téléphones portables et, plus largement, de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude.

3 - Épreuve E4 (candidats sous forme ponctuelle)

Cette épreuve est orale. Elle prend appui sur des réalisations professionnelles vécues par la personne candidate au cours de sa formation et recensées dans un dossier numérique.

Le dossier numérique est constitué :

- d'un support type portfolio retraçant le parcours de professionnalisation de la personne candidate et décrivant les réalisations professionnelles élaborées au cours de sa formation.

Les réalisations professionnelles présentées doivent, dans leur ensemble, mobiliser toutes les compétences du bloc. Pour chaque réalisation présente dans le dossier, les compétences mobilisées sont précisées ;

- d'un tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des réalisations présentées dans le portfolio dont le modèle est fourni dans la circulaire nationale d'organisation :
- les attestations de stage ou les certificats de travail.

4 – Épreuve E5 (candidat sous forme ponctuelle)

Cette épreuve est pratique

Le dossier numérique est constitué :

- des fiches descriptives des deux réalisations professionnelles intégrant les modalités d'accès aux éléments techniques. Ces fiches sont décrites à l'aide du modèle de fiche présenté dans la circulaire nationale d'organisation;
- des éléments constitutifs de chaque réalisation professionnelle mise en œuvre par la personne candidate : description des ressources matérielles et logicielles utilisées, schémas explicatifs ou encore documentation utile.

Les dossiers seront déposés pour le 2 MAI 2025 dans les centres d'épreuve (se référer au lieu indiqué sur la convocation).

En cas d'envoi postal, il est recommandé de procéder à un envoi recommandé avec accusé de réception.

5 - LIVRETS SCOLAIRES

Les candidats des cours par correspondance adresseront leur livret scolaire par voie postale au Rectorat de Lille - Département des examens et concours - DEC 2.2 - 144, rue de Bavay - BP 709 - 59033 LILLE CEDEX pour le 2 JUIN 2025 au plus tard.

6 - REMARQUES IMPORTANTES

Les dossiers supports des épreuves professionnelles doivent répondre aux exigences de conformité fixées par la réglementation. La non- conformité peut être prononcée dans les cas suivants :

- absence de dépôt ;
- dépôt au-delà de la date fixée ci-dessus ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Si la non-conformité est constatée, la mention "non valide" est portée à l'épreuve et dans ce cas, le diplôme ne peut être délivré. Le candidat est déclaré éliminé.

Toute absence à une épreuve obligatoire est sanctionnée par la note ZÉRO dans la mesure où l'absence est justifiée. La moyenne du candidat est alors calculée en tenant compte de ce zéro.

Toute copie rendue blanche devra en porter la mention suivie de la signature du candidat.

TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIÉE ENTRAÎNE L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT.

7 - RESULTATS

Les résultats seront publiés à compter du lundi 30 juin 2025 à partir de 14 heures à l'adresse http://resultat.ac-lille.fr (identification par le numéro de candidat et la date de naissance). Les résultats seront aussi affichés dans les établissements scolaires et centres d'examen.

Oraux de rattrapage : vendredi 04 juillet 2025.

Publication des résultats du 2nd groupe : mardi 08 juillet 2025 à partir de 14 heures.



Liberté Égalité Fraternité

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TRONC COMMUN Métropole

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

<u>Épreuve</u>: LANGUE VIVANTE ÉCRITE E1 / E2 : LANGUE VIVANTE ÉCRITE NIVEAU A – ANGLAIS

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour les spécialités suivantes :

- Communication ;
- Conseil et commercialisation de solutions techniques ;
- Gestion de la PME ;
- Gestion des transports et logistique associée ;
- Management commercial opérationnel ;
- Management en hôtellerie restauration (toutes options);
- Management opérationnel de la sécurité ;
- Services informatiques aux organisations (toutes options);
- Support à l'action managériale.

Le dictionnaire bilingue est autorisé uniquement pour les spécialités suivantes :

- Assurance;
- Banque Conseiller de clientèle ;
- Collaborateur juriste notarial ;
- Professions immobilières.

Les dictionnaires numériques sont interdits.

Tout autre document ou matériel est interdit.